

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le douze Juin à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, CHAVY Jean-Philippe, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, BROCHOT Bernard, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Étaient excusés : JAMMES Elvira (pouvoir à Michel ISAÏE)

Secrétaire de séance : COTHEREAU Claude

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 05/06/2014

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date d'affichage : 05/06/2014

Ordre du jour

- Changement copieur Mairie
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Monsieur le Maire, suite à la réception d'un courrier et à la demande de la trésorerie, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

Décision Modificative n°2/2014 (régul TVA opération boulangerie) et groupement de commande du Grand Chalon. Le Conseil Municipal accepte de délibérer sur ces deux points.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 mai dernier est approuvé et signé des membres présents.

1ère délibération - n°29/2014

DECISION MODIFICATIVE N°2-2014 - REGULARISATION TVA OPERATION BOULANGERIE

Monsieur le maire expose que la commune a demandé à être soumise au régime de TVA pour le loyer de la boulangerie, elle a reçu un n° d'immatriculation, nous encaissons donc chaque mois 300 € de TVA. Cela nous permettra de récupérer de la TVA sur les travaux réalisés. Pour que celle-ci puisse être très précisément tracée à la trésorerie, et considérant que les mandats passés sur l'exercice 2013 ont été émis sans différencier la TVA (7 % ou 19,6%), la trésorerie nous demande de bien vouloir les réémettre sur 2014 avec indication de la TVA. Nous allons donc émettre des mandats et des titres pour un même montant, mais ces opérations n'ont pas été inscrites au BP 2014. Une décision modificative est donc proposée afin de pouvoir rapidement passer ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la décision modificative suivante au Budget Primitif 2014 :

compte en dépenses 2313 (constructions) : + 205 080 €

compte en recettes 2313 (constructions) : + 205 080 €

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 24/06/2014 et publication le 25/06/2014 - référence 712 - 24062014 - 430

GROUPEMENT DE COMMANDE A CARACTERE PERMANENT - GRAND CHALON

Monsieur le Maire expose que le précédent conseil municipal avait délibéré afin d'adhérer au groupement de commande du Grand Chalon. Ce dispositif a pour objectif la réalisation d'économies d'échelle du fait de l'effet de volume. Les communes peuvent adhérer au groupement, sans systématiquement adhérer à tous les marchés. Pour information, la commune a participé aux marchés suivants : fournitures de bureau, matériel informatique, sel de déneigement.

Ce groupement étant constitué pour la durée du mandat municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- d'adhérer à un groupement de commande à caractère permanent portant sur des marchés ou accords-cadres destinés à satisfaire des besoins récurrents, entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon, ses communes membres, le CCAS de Chalon-sur-Saône, la régie autonome personnalité des Arts de la rue, l'EPIC Office de tourisme, l'EPCC espace des arts ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement ci-jointe.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 24/06/2014 et publication le 25/06/2014 - référence 712 - 24062014 - 430

CHANGEMENT COPIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire expose que le contrat de location du photocopieur de la Mairie arrivera à expiration en fin d'année. Celui-ci sert également d'imprimante et de scanner au secrétariat. Les élus ont rencontré deux sociétés : Bourgogne copie (fournisseur actuel, Konica Minolta) et AxaSaône (Rank Xerox). Les 2 sociétés proposent de racheter la fin du contrat actuel.

M.CHAVY a élaboré un document couleur transmis à tous les conseillers présents, celui-ci reprend les 4 propositions reçues (chaque société a fait une proposition pour un appareil neuf et un appareil reconditionné) il tient compte du coût par copie, du montant de la location mensuelle et du coût de la maintenance. Entre 10 000 et 20 000 copies, l'appareil reconditionné de Bourgogne Copie est le moins coûtant. A partir de 25 000 copies, l'appareil neuf d'AxaSaône apparaît le plus intéressant. A tarif quasi similaire et considérant que le nombre de copies par an sera peut-être en hausse car tirages couleur possible, le Conseil Municipal décide d'acquérir un appareil neuf auprès d'AxaSaône.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Bulletin : il est presque finalisé, distribution prévue 1^{ère} semaine de juillet.

M.CHAVY a suivi une formation auprès du GIP e-Bourgogne, il pourra ainsi développer un site internet pour la commune.

Ecole : l'association qui gère la cantine et la garderie du RPI ont licencié une employée, Mme Christine DESSOLY, la plaidoirie a eu lieu, jugement prévu le 9 septembre prochain.

SYDESL : la visite en commune a eu lieu le 10 juin en Mairie en présence des services d'ErDF et de l'entreprise GASQUET, du Maire et des deux délégués communaux, Claude COTHEREAU et Bernard BROCHOT. La commune a ensuite adressé un courrier demandant le remplacement des lampadaires vétustes (qui doivent être remplacés avant 2015), ce projet pourra être financé à hauteur de 50 % par le SYDESL. Le réglage et la révision des horloges ont également été demandés.

Voirie : la commission se réunira le samedi 21 juin à 9 h afin d'étudier les devis pour la réfection du Chemin du Moulin Brochat (partie haute, en direction du lavoir) et la réfection de la chaussée du Chemin du Moulin Roussot qui s'est fortement dégradée rapidement. Les devis concernant l'installation d'une réserve incendie rue de la source seront étudiés à cette même occasion.

Piscine: elle a été débâchée, les travaux de peinture débuteront le lundi 16 juin. Ouverture prévue le samedi 28 juin à 11 h. Les surveillants de baignade sont les mêmes que l'année dernière à savoir Véronique RICHER (titulaire du BESAN) et Malo SAUZET (titulaire du BNSSA). Le planning de surveillance du robot les week-ends sera élaboré lors de la réunion de conseil du 3 juillet.

Une réunion du CCAS aura lieu le mardi 24 juin à 19 h en Mairie (organisation du banquet des anciens le 14 juillet prochain).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion exceptionnelle doit obligatoirement avoir lieu le vendredi 20 juin 2014 pour l'élection des délégués (1 titulaire et 3 suppléants) à l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014. Une convocation sera adressée aux conseillers dans les délais légaux (sois trois jours francs avant la date de réunion).

Une grosse pierre a été installée rue de la piscine, devant le panneau d'affichage, afin d'empêcher les véhicules de stationner à cet endroit.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 h 30.